

# Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune  
d'Arc-et-Senans

## Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

N° 72 juillet 2026

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20

Ouverte du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h - Fermée mercredi après-midi  
Adresse mail : [mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr) - Site internet : [www.arc-et-senans.com](http://www.arc-et-senans.com)  
📷 : [communearcetsenans](https://www.instagram.com/communearcetsenans) - 📘 : Commune d'Arc-et-Senans

## Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Les 25 et 26 juillet prochains, l'activité dans la commune va être à son comble avec les deux grands concerts organisés par La Saline. A noter que les six premiers mois de l'année se sont déjà écoulés durant lesquels nous avons pu constater une certaine activité régulière à La Saline, alors qu'auparavant, les mois d'hiver étaient plutôt calmes.

Je rappelle que si notre commune s'en sort plutôt bien au niveau de l'attractivité, c'est grâce justement aux actions mises en place par l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle). Pour information, le nombre de visiteurs a pratiquement doublé depuis 2020.

Toute cette activité ne peut cependant se faire sans quelques désagréments, de circulation notamment, qui nous sont imposés, mais nous devons bien faire la part des choses !

Vous trouverez en annexe à ce bulletin, les restrictions de déplacements dans la commune pour les 25 et 26 juillet, avec les rues fermées à la circulation. Je ne doute pas que vous saurez toutes et tous trouver un itinéraire qui ne vous empêchera pas de vous déplacer ! le plus simple étant pour les personnes concernées, de prendre leurs précautions en amont.

Au niveau des réalisations programmées : le château d'eau, les vestiaires du foot, l'aménagement de l'Avenue de La Saline. Pour ces travaux, nous sommes confrontés à quelques difficultés, à savoir des refus de subventions. Pour le château d'eau, les travaux de 450 000 € sont considérés comme étant de l'entretien, qui n'est pas subventionné, alors qu'il s'agit bien d'une remise à neuf du bâtiment. Pour les vestiaires du foot, c'est l'inverse, le refus est motivé parce que l'ANS (Agence Nationale du Sport) ne subventionne que les travaux de rénovation, alors qu'il s'agit là, d'une construction !

Un chantier va pouvoir démarrer, c'est sûr, c'est l'aménagement de la zone du Puits. Le permis d'aménager a été déposé et l'appel d'offres pour les travaux suivra. A l'issue des travaux, 4 lots seront mis en vente à destination de commerces ou similaires, 4 lots de terrain à bâtir d'environ 5 ares chacun pour la construction de maisons individuelles et enfin, la possibilité sur 20 ares environ, de construire des logements individuels groupés. Ici, pas de problème de

subvention c'est une opération commerciale qui se finance par elle-même. Vous trouverez, sur le feuillet annexé, au dos des restrictions de circulation, le projet d'aménagement de la zone du Puits, dans sa globalité.

OPAH il s'agit de l'aide à la rénovation de bâtiments anciens. J'engage les propriétaires intéressés à contacter le Pôle Rénovation Conseil Loue Lison au : 07 88 84 40 93 qui pourra leur donner tous renseignements utiles. Des permanences sont régulièrement organisées, sur rendez-vous, à France Services Quingey pour notre secteur.

Qui peut bénéficier de l'OPAH : Les propriétaires, les copropriétés, les communes et les hébergements touristiques.

Panneau lumineux, rappel : celui-ci est mis à jour en permanence. N'hésitez pas à le consulter au moins 2 fois par semaine !

Enfin, les horaires de fonctionnement de la déchetterie ne figurant pas sur le calendrier de collecte des ordures, je vous donne les horaires en service actuellement :

- Mardi de 7 h à 12 h 20 et de 13 h 30 à 15 h 20.
- Samedi de 7 h à 12 h 20 et de 13 h 30 à 16 h 20.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles et bonnes vacances.

Cordialement.

**Le Maire**  
Jacques Maurice

### • SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil

#### En page 3

- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens, Informations

#### En page 4

- Histoire

Entre  
Chaux et Loue



## Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

▮ **Le poste d'adjoint du Patrimoine** (bibliothécaire) est passé à temps complet à compter du 1er janvier 2025. Cette décision a permis une extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque afin de maintenir et élargir l'offre culturelle de la commune. Dans ce cadre, il est possible d'obtenir une subvention de l'État-DRAC-DGD pour 2026. Le Maire propose le plan de financement suivant : Frais de personnel supplémentaire : 9 312 € - Subvention : 5 587 € - Fonds propres : 3 725 €. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ce plan de financement et sollicite le Maire pour demander la subvention auprès des services correspondants.

▮ **Validation du tarif unique** de 385 € pour la location de la salle polyvalente par les associations extérieures au village.

▮ **Validation des nouveaux tarifs** de concessions dans le cimetière comme suit :

- Concession de 2 m<sup>2</sup> pour 30 ans : 170 €
- Concession de 4 m<sup>2</sup> pour 30 ans : 340 €
- Dispersion de cendres au Jardin du Souvenir : 120 € (une seule fois)
- Columbarium pour 30 ans : 120 €.

Les installations autres sont à la charge des concessionnaires.

▮ **Après étude des propositions reçues**, le Conseil municipal retient la proposition de prêt de la BPFBC pour financer les travaux de réfection du château d'eau : Montant 150 000 €, durée 20 ans, soit 180 trimestres, taux 3,990 %, remboursements trimestriels, échéances constantes, frais de dossier 180 €.

▮ **Vote des taux d'imposition 2026**, identiques à ceux de 2025 : taxe foncière bâtie 31 %, taxe foncière non bâtie 44,36 %, taxe d'habitation 18,63 %.

▮ **Proposition de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** aux collectivités gestionnaires en matière d'eau potable, assainissement et GEMAPI, d'aides financières via la signature d'un contrat appelé Contrat Eau et Climat. Après rencontre avec l'Agence de l'Eau, celle-ci a proposé de contractualiser sur deux volets distincts dans le cadre de ce contrat : préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages et pollution de l'eau : assainissement et gestion intégrée des eaux pluviales. Pour le partage des responsabilités, la CCLL sera signataire du contrat pour le volet pollution de l'eau, les syndicats d'eau potable du territoire seront signataires pour le volet préservation de la ressource et la Commune pour le volet « eaux pluviales ». L'enveloppe globale allouée par l'Agence de l'Eau au titre de ce contrat sera limitée et répartie entre les deux volets. Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Les actions prévues devront s'inscrire dans ce calendrier triennal ; Un projet de plan pluriannuel d'actions a été établi à partir de la maquette présentée lors de la dernière réunion du Conseil d'exploitation de la Régie Assainissement Loue Lison. Ce plan est en cours d'arbitrage auprès de l'Agence de l'Eau. Cette dernière sélectionnera les actions retenues pour un financement. Les actions non retenues pourront être financées par d'autres dispositifs, ou reprogrammées dans un prochain contrat. Il est proposé qu'une instance de gouvernance soit mise en place, coordonnée par la CCLL. Elle réunirait les élus des structures signataires deux fois par an. Il est également proposé qu'un comité technique assure le suivi opérationnel des actions. Ce comité serait composé des techniciens des structures concernées. Après délibération, le Conseil municipal approuve le principe de conclure un contrat Eau et Climat 2026-2028 avec l'Agence de l'Eau, la CCLL et l'ensemble des syndicats d'eau potable du territoire Loue Lison, sur les bases décrites ci-dessus et autorise le Maire à signer ce contrat, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

▮ **Acceptation de la convention proposée par le Conseil Départemental du Doubs** pour la mise en place et l'entretien des points nœuds sur l'indication de ceux-ci, aux différents changements de direction. Autorisation est donnée au Maire pour signer cette convention.

▮ **Approbation de la nomination** d'une référente correspondante Service d'Incendie et de Secours.

▮ **Autorisation est donnée aux FRANCAS** pour augmenter le prix des repas pour les enfants du périscolaire, de 20 centimes, compte tenu de la hausse du coût de la vie et de la demande des fournisseurs.

▮ **Désignation d'un conseiller municipal** pour représenter la Commune à Natura 2000.

▮ **Le Conseil municipal a voté**, à bulletin secret, pour l'élection de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, hommes et femmes alternativement, en vue de l'élection des Sénateurs.

▮ **Suite à une demande d'élue de la CCLL** pour bénéficier du remboursement des frais de déplacement lors de ses déplacements aux réunions de la CCLL, le Maire précise que ces remboursements sont l'affaire de la CCLL. Renseignements pris auprès de cette dernière, il n'est pas prévu de remboursement de frais de déplacement.



## L'espace culturel et d'animation

**5 juillet, marché du Terroir et du Savoir Faire**, dans le parc de la mairie, de 10 h à 18 h.

**5 juillet, loto organisé par l'école de musique Jura Nord**, à la salle des fêtes.

**13 juillet, feux d'artifice à 22 h 30 suivi d'un bal**. A partir de 19 h, petite restauration et buvette.

**7 août, don de sang** à la salle des fêtes, de 16 h 30 à 19 h.

**9 septembre, cinéma** à la salle des fêtes, à 20 h 30.

**20 septembre, loto organisé par l'OGEC** au profit de l'école privée, début des jeux à 14 h.

## Nos citoyens

### Mariages

- Florelle CHAUVIN et Pierrick MILLOT ..... le 11 avril 2026
- Déborah COCOT et Maxence BERTHET ..... le 13 juin 2026
- Nathalie MAITREPIERRE et Jean-Louis PONCET ..... le 20 juin 2026

### Décès

- Marie-Reine BOUCLANS  
née MAIROT ..... le 7 janvier 2026
- Denis PERNET ..... le 4 avril 2026

- Jean-Pierre BAILLEUL ..... le 5 avril 2026
- Bernard JACQUIER ..... le 10 avril 2026
- Gérard MERCIER ..... le 13 avril 2026
- Yvette MOINS née LEOTY ..... le 29 avril 2026
- Henriette MAULAZ née BASSARD ..... le 4 mai 2026
- Denise ROZ née AVIET ..... le 15 mai 2026
- Didier RIGAUD ..... le 25 mai 2026
- Bernadette PAINBLANC née GOUTENOIR  
le 5 juin 2026

## Informations

**Petit rappel : l'inscription sur les listes électorales** est une démarche volontaire. Il n'y a pas d'inscription automatique, y compris pour les nouveaux arrivants dans la Commune qui viennent se présenter en Mairie à l'occasion de leur emménagement.

**L'Opération brioche**s au profit de l'APEI d'Arbois et région, aura lieu entre le 5 et le 11 octobre 2026. A cet effet, la Commune recherche de nouveaux bénévoles pour étoffer le groupe actuel et pouvoir réduire ainsi certains secteurs d'intervention relativement trop importants. Les équipes sont composées au minimum de 2 personnes. Chaque équipe intervient quand elle le souhaite, selon ses disponibilités, entre les deux dates précitées.

Si vous avez un peu de temps disponible, que vous souhaitez vous investir pour une œuvre de bénévolat, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie dès que possible, merci.

**Dimanche 5 juillet** de 10 h à 18 h dans le parc de la Mairie aura lieu notre marché du Terroir et du Savoir-Faire. 80 exposants seront présents pour nous faire découvrir leurs produits régionaux, leurs créations et leurs passions. Buvette et restauration sur place. Venez nombreux passer une belle journée de découverte, de gourmandises et de rencontres.

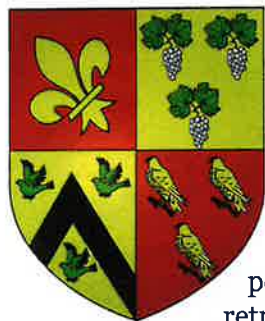
**A cette occasion, les Sapeurs-Pompiers** ouvrent leurs portes. Venez nombreux !

**La Mutualité Française** organise gratuitement, un atelier « En voiture, je me rassure », pour les personnes de 60 ans et plus. 5 séances seront proposées entre le 7 octobre et le 6 janvier 2027, sur les thèmes suivants : « Les clés d'une conduite efficace au volant », « agir et réagir efficacement au volant », « savoir gérer les situations de stress au volant », « être au top du code de la route ! » et bilan « votre avis nous intéresse ». Vous pourrez assister à l'une ou à plusieurs de ces séances, sans obligation, selon votre choix. Nombre de places limité. Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie : 03 81 57 42 20, ou Maryse : 07 87 82 63 33.

**Le Département du Doubs** organise gratuitement un atelier numérique pour les personnes de 60 ans et plus. 10 séances seront proposées entre le 11 septembre et le 20 novembre. L'inscription se fait obligatoirement pour les 10 séances. Nombre de places limité. Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie : 03 81 57 42 20 ou Maryse : 07 87 82 63 33.

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## LES ARMOIRIES DE LA COMMUNE – Les Sires de Poupet (3)



Le troisième quart de l'écartelé de nos armoiries fait référence à la maison des sires de Poupet : *d'or au chevron de sable (noir), accompagné de trois oiselets de sinople (vert), deux en chef et un en pointe*, famille féodale vassale de Jean de Chalon, issue selon les historiens<sup>1</sup> de Guy de Poupet, vivant en 1350, qui occupait le site du mont Poupet.

Engendré par la compression alpine à l'ère tertiaire, point culminant du faisceau salinois, il domine de sa silhouette caractéristique et ses 853 m d'altitude, la ville de Salins-les-Bains, la vallée de la Furieuse et celle de la Loue. Le mont Poupet a été occupé depuis les périodes les plus reculées, dès le néolithique, comme le prouvent les nombreux artefacts retrouvés lors de fouilles. On y a retrouvé des haches en pierre de jade, des styles en bronze, des tuileaux à rebords, des armures, des flèches et une médaille à l'effigie de Trajan<sup>2</sup>. Poste d'observation incontournable, forteresse naturelle et stratégique qui permettait de protéger les sources salifères de Salins et les routes servant au transport du sel, les Celtes puis les Burgondes, s'y sont eux-aussi naturellement installés. Surmonté au Moyen-Âge d'un château féodal et d'un petit bourg composé de fermes, dont il ne subsiste aujourd'hui que quelques vestiges à peine visibles au pied de l'éperon rocheux de la croix, le site a petit à petit perdu de son importance stratégique. Ruiné par les troupes de Louis XI lors de l'annexion en 1479, il fut totalement abandonné lors des épidémies de peste entre 1637 et 1639.

Les sires de Poupet de la Chaux (la Chaux-des-Crotenay – 39), occupants du domaine Roche en Vallouais aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, titulaires de fonctions prestigieuses auprès du roi de France et de l'empereur Charles-Quint, ont eu en leur possession les fiefs de Poupet et de Roche-sur-Loue, notamment de Jean de Poupet (1512-1564), seigneur de Poupet, de Roche, d'Arc et Senans, de Buffard et son frère, Guillaume (1506-Bruxelles, 1583-Baume), abbé de Baume<sup>3</sup>, tous deux fils de Charles de Poupet (1460-1526), lui aussi personnage politique important.

En 1537, le fief de Roche, alors propriété de la famille des Darbonnay, depuis le mariage de Catherine de Roche avec Matthieu de Darbonnay, passa à Jean de Poupet, gentilhomme de la Chambre de l'Empereur Charles-Quint, resté sans descendance, puis, en 1580, à Guillaume de Poupet, son frère, abbé de Baume-les-Messieurs, de même resté sans descendance. Guillaume de Poupet fut le dernier représentant de la maison de Poupet. Ce dernier, décédé le 8 août 1583, disposa par testament de ses biens en faveur d'Antoine la Baume Saint-Amour Montrevel, qui décéda en 1595 à 35 ans.

En 1598, le fief de Roche passa aux mains de la famille de Pracontat. Il s'en suivit alors une période de procédures judiciaires, impliquant les familles de Pracontat, de Rye et de Varambon. En 1650, dame Louise de Pracontat intenta un procès avec son mari, le comte de Crux, contre le marquis de Varambon au sujet du *fideicommiss*<sup>4</sup> des château, terre et seigneurie de Roche et de Buffard, revendiqué par la dame de Pracontat en vertu du testament de Guillaume de Poupet.

En 1660, le domaine échut finalement par jugement au marquis de Varambon, héritier fideicommissaire de feu le seigneur archevêque de Rye, décédé en 1636. Mineur à l'époque, le marquis de Varambon avait pour tutrice administrative dame Jeanne Philippe de Rye, sa mère, femme de Léonor Ferdinand de Poitiers.

1 - Nobiliaire de Franche-Comté, Roger de Lurion de l'Égouthail, Besançon, 1890

2 - A. ROUSSET, Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté, Tome IV, 1854, Tome VI, 1856.

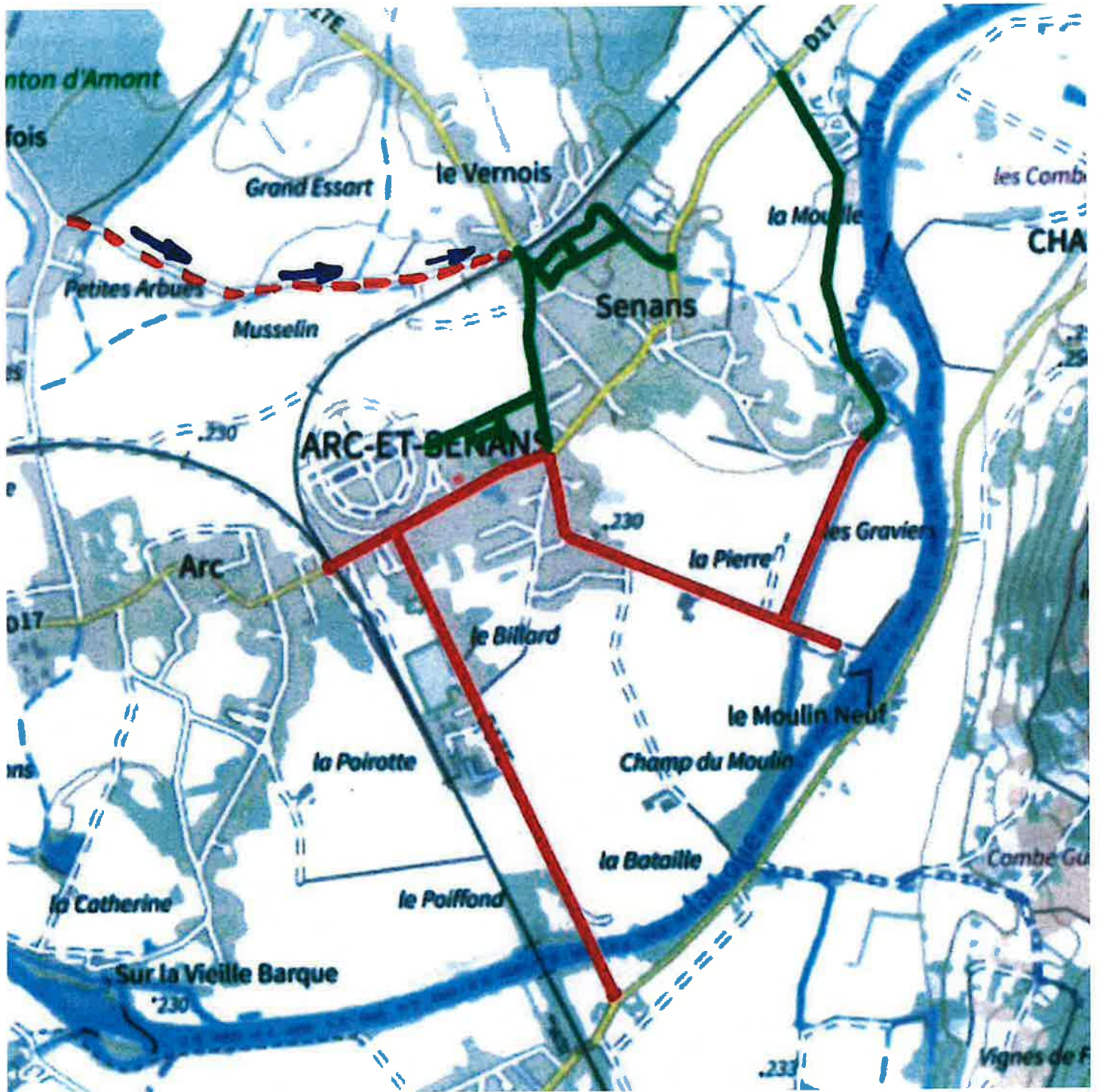
3 - L'abbaye bénédictine Saint-Pierre de Baume-Les-Messieurs était, avec celle de Balerne, un des principaux monastères, à l'origine de la fondation de l'abbaye cistercienne de Cluny.

4 - Disposition testamentaire par laquelle le stipulant transmet un bien, ou tout ou partie de son patrimoine à un bénéficiaire apparent, en le chargeant de retransmettre ce ou ces biens à une tierce personne spécifiquement désignée dans l'acte.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice – Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, MT. Cretin, P. Percier, G. Vernerey

Impression : ABM GRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 202606.0165 - Dépôt légal N° 860



## JOURNÉES DES 25 et 26 JUILLET DE 12H à LA FIN DU SPECTACLE

### **Routes fermées à la circulation :**

- Avenue de La Saline sur toute la longueur.
- Grande rue du rond-point au passage à niveau vers la gare.
- Rue des graduations du rond-point au camping.
- Rue de la grotte sens unique rue du Deffois vers route de Rans.

### **Parkings :**

- Le long de La Loue entre Roche et le Camping. Accès par le Château de Roche.
- Avenue de La Saline terrains d'Olivier Rigaud.
- Derrière La Saline.

**Stationnement :** Interdit en dehors des zones autorisées

# Projet d'aménagement ZA du Puits

